

## **Cinquième branche: les membres du "GR31" posent leurs revendications**

---

Article 22/06/2020

*Les membres du "GR31", associations et fédérations représentées au conseil de la CNSA, posent sept conditions indispensables à la concrétisation d'une cinquième branche pour l'autonomie au sein de la sécurité sociale.*

Vous le savez, les députés ont adopté le 15 juin en première lecture [les projets de loi organique et ordinaire](#) relatifs à la dette sociale et à l'autonomie.

Ils "ont à cette occasion voté la reconnaissance d'un nouveau risque et la création d'une branche autonomie au sein de la sécurité sociale gouvernée par la CNSA [Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie]", rappelle les membres du GR 31 dans un communiqué "inter-associatif" diffusé ce 22 juin.

Le GR31 rassemble les associations représentant les personnes âgées, les personnes handicapées et les professionnels des fédérations d'établissements et de services médico-sociaux représentés au conseil de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

Le communiqué est signé par plus de 20 organisations, et notamment l'AD-PA, la Fehap, la FHF, la Fnadepa, la Fnaqpa, France Alzheimer, Nexem ou encore l'Uniopss. Mais il y a aussi Adedom, l'ADMR, l'Apajh, APF France Handicap, Autisme France, la CFPSAA, la Fenarac, la FFAIMC, la FNAAFP/CSF, la Fnar, la Fnath, l'UNA, l'Unafam, l'Unapei et le SNGC.

"Si les membres du GR31 se réjouissent de cette nouvelle et soutiennent pleinement cette démarche, ils mettent en avant plusieurs grands principes incontournables qui doivent être au coeur de la réforme à venir", exposent les signataires.

En premier lieu, "la gouvernance de la branche doit continuer à réunir les parties prenantes en renforçant la place des associations qui représentent les personnes âgées et les personnes en situation de handicap ainsi que des proches aidants, mais également des représentants des organisations gestionnaires".

La clarification et la simplification de la gouvernance des établissements et services médico-sociaux "doit par ailleurs être un objectif partagé de la création de la 5e branche".

Pour les organisations, la revalorisation salariale des personnels "et tout particulièrement ceux du domicile, premier recours des politiques de soin et de prendre soin, doit être engagée de manière urgente".

Troisième point: "la convergence des politiques nationales et départementales à destination des personnes âgées et des personnes en situation de handicap doit conduire à une prestation de compensation universelle (sans barrières d'âge), intégrale (sans reste à charge) et sans perte d'acquis (accès sans conditions de ressources, sans récupération, sur les seuls critères de la situation de handicap et de la perte d'autonomie), à "son évolution (périmètre des besoins, tarifs), ainsi qu'à l'élargissement de la prestation de compensation aux bénéficiaires qui en sont encore exclus".

Autre principe posé par les membres du GR31: "Les dispositifs d'accès aux droits et prestations ne doivent pas dépendre des financeurs".

Ils demandent également que "les différentes fonctionnalités pour l'autonomie [soient] prises en compte: le soin, le prendre soin, le logement et la fonction présenteielle qui préserve le lien social".

Ils défendent aussi que "la suppression de ce qui reste à la charge personnelle de nos concitoyens en situation de handicap ou pour les personnes âgées (et plus particulièrement des personnes âgées en établissement) doit être engagée de façon volontariste".

Les organisations considèrent enfin que "l'accroissement du nombre de professionnels à domicile et en établissement doit permettre une augmentation du temps passé auprès des personnes".

"Ces sept points sont les conditions indispensables pour que la mise en place de ce nouveau risque et de cette nouvelle branche soit une réussite. Les fédérations et associations membres du GR31 appellent de leurs vœux leur concrétisation rapide", réclament les signataires.

La réalisation de ces objectifs "suppose de doter la 5e branche de moyens nouveaux, formalisés dans un échéancier précis au travers d'une loi de programmation".

Les associations et fédérations signataires "appellent le gouvernement à décharger immédiatement la sécurité sociale du poids de l'intégralité de la dette Covid et à donner ainsi les moyens concrets des ambitions affichées pour la branche autonomie".

mlb/cbe/ab

Maryannick Le Bris